Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2025

M. PICHARD	**P**	R. GUEHENNEUX	**P**	N. DORE	**A**
Y. MOREUL	**P**	M. MAINGUY	**P**	T. ECHELARD	**P**
J.Y. LIMOUX	**P**	M. RIO	**P**	D. TERRAT	**AE**
I.RECOURSE	**P**	F. DINEL	**AE**	JF.BARRE	**P**
D. CHAUMORCEL	**P**	C.GAUTIER	**P**	I.DECUYPERE	**A**
C. CONOIR	**P**	A.RISSEL	**P**		
A. SELLIN	**AE**	A.RONXIN	**AE**		

P= présent AE=absent excusé A=absent

Absents excusés : Mme SELLIN a donné pouvoir à Mr PICHARD, Mr DINEL a donné pouvoir à Mme MOREUL, Mr RONXIN a donné pouvoir à Mr LIMOUX, Mme TERRAT s'est excusée mais n'a pas donné pouvoir

Absents : Mme DORE et Mme DECUYPERE

Mr PLEIDEL, du cabinet Géoptis est venu présenter aux élus une proposition de projet de classement des voies communales afin de déterminer le kilométrage de voirie communale, de chemins ruraux et chemins d'exploitations.

Il a également proposé un audit de voirie afin de prioriser les travaux d'entretien de voirie en fonction de l'état des routes.

Mr LESERVOISIER, courtier en fournisseur d'électricité est venu présenter une proposition financière pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ordre du jour :

1. Participation financière aux écoles
2. Révision des tarifs communaux
3. DM n°2 : Crédit supplémentaire – chaudière de la salle polyvalente
4. Acquisition de la parcelle AB 827 – reprise de la délibération en date du 15/12/2022
5. Ecole Ste Anne (Loudéac – classe ULIS) : demande de subvention

Marché public

6. Construction de la crèche : choix des entreprises et autorisation du maire à demander les subventions
7. Achat de produits d'hygiène et d'entretien : proposition de renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat de Ploërmel Communauté
8. Morbihan Energies - contrat de maintenance de l'éclairage public : étude sur le maintien du contrat
9. Morbihan énergies – contrat d'achat groupé de fourniture d'énergies : étude sur le maintien du contrat

Intercommunalité

10. Restitution de la compétence « aires de services de camping-cars » par Ploërmel Communauté aux communes de Mauron et Concoret

Urbanisme

11. Projet panneaux photovoltaïques : mesure de publicité

Questions diverses

01/11/2025 - Nomination du secrétaire de séance

Mme MAINGUY Magali a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

VOTE :
Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

****

02/11/2025 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Mr Pichard met au vote l'approbation du dernier procès – verbal.

VOTE :
Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

****

03/11/2025 – Participation financière aux écoles

Suite à la commission finances du 12/11/2025, Mr Le Maire propose de fixer la participation financière suivante :

Ecoles	2025/2026
	Ecole publique: 30
	Ecole privée: 72 (6 hors commune)
	Effectifs au 01/10/2025
Arbre de Noël	1 000 €
Sorties pédagogiques des écoles	11 €
Montant alloué pour fournitures scolaires	38 €
OGEC	2 508 €
Ecole Yves Coppens c/6067	1 140 €
Classe de découverte, Classe de neige ou sortie pédagogique > à 50 € par élève	200 €
Contrat d'association	61 812 €

Il propose de fixer le coût de l'élève 2025 / 2026 à 564,40 € pour les élèves de primaire et 1 587,79 € pour les élèves de maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ **Décide de valider** la participation financière tel qu'il indiqué dans le tableau ci-dessus
- ✓ **De fixer** le coût de l'élève à 564,40 € pour les élèves de primaires et 1 587,79 € pour les élèves de maternelle

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

04/11/2025- Révision des tarifs communaux

Mr Le Maire informe les élus que la commission finances en date du 12 novembre 2025 propose de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente (voir annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide de maintenir** les tarifs communaux

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

05/09/2025 – DM n°2 : Crédit supplémentaire – chaudière salle polyvalente

Mr Le Maire rappelle que par délibération du 25 juin 2025, il avait été acté par le conseil municipal, le changement de la chaudière de la salle polyvalente. Les travaux ont été réalisés, mais les crédits sur l'opération « salle polyvalente » sont insuffisants pour solder la facture.

Mr Le Maire propose de faire un virement de l'opération « Pôle périscolaire » sur laquelle il reste des crédits bien que cette opération soit soldée, et de les affecter sur l'opération « salle polyvalente ».

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 231 10017 /070		11 561,00	
D I 23 231 10031 /002	11 561,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	11 561,00	
	Réductions	11 561,00	
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	11 561,00
Solde Réductions	11 561,00
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de valider** la DM n°2.

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

06/11/2025 – Acquisition de la parcelle AB 827 – reprise de la délibération en date du 15/12/2022

Mr Le Maire rappelle que par délibération en date du 15/12/2022, le conseil municipal avait acté l'acquisition de la parcelle AB 827.
Les derniers documents du géomètre et du service du cadastre ayant été reçu en septembre 2025, la vente a pu être finalisée cette année en date du 13 octobre 2025 par acte administratif.

Le SGC de Pontivy réclame une délibération reprenant les éléments suivants :

- Une mention de recours à l'acte administratif pour procéder à l'acquisition
- Une motivation pour l'acquisition
- La référence exacte du bien au cadastre, sa superficie, son adresse, son prix, la charge des frais d'actes
- Désigner l'adjoint pour signer l'acte en même temps que le cocontractant et en présence du maire habilité à procéder à l'authentification

Mr Le Maire propose de reprendre une délibération avec l'ensemble de ces éléments

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Décide de** recourir à l'acquisition par acte administratif
- **Décide de** prendre à sa charge les frais d'actes
- **Décide de** nommer Mme MOREUL, pour la signature de l'acte

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

07/11/2025 – Ecole Sainte Anne (Loudéac – classe ULIS) : demande de subvention

Mr Le Maire donne lecture du courrier reçu par l'école Sainte Anne de Loudéac demandant l'octroi d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS qui accueille un enfant de Ménéac.

Considérant que la municipalité reverse une participation financière à hauteur de 564,40 € / élève de primaire dans le cadre du contrat d'association,

Mr Le Maire propose d'attribuer la même somme à l'école Saint Anne de Loudéac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide d'accorder** une participation financière à hauteur de 564,40 €

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

08/11/2025 – Construction de la crèche : choix des entreprises et autorisation du maire à demander les subventions

Mr Le Maire rappelle aux élus que suite à la réception des offres en date du 30 septembre dernier, l'architecte a procédé à l'analyse des offres.

Mr Le Maire présente aux élus la synthèse de l'analyse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De retenir** les entreprises suivantes
  - L'entreprise BVTP pour le lot n°1 **pour un montant de 63 104,75 € HT**
  - L'entreprise PONGELARD pour le lot n°2 **pour un montant de 31 132,28 € HT**
  - L'entreprise BODARD CONSTRUCTION MODULAIRE pour le lot n°3 **pour un montant de 464 272,80 € HT**
  - L'entreprise GOUEDARD pour le lot n°4 **pour un montant de 16 095 € HT**

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

Afin de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026, Mr Le Maire propose aux élus, le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	Commune de Ménéac
NUMÉRO SIRET :	215601295000111
INTITULÉ DU PROJET :	Construction d'une crèche

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	30 406,00 €
études	8 040,00 €
travaux	574 606,00 €
Aléa	40 000,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	653 052,00 €

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	282 000,00 €	43,18 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Autre collectivité : MSA	50 000,00 €	7,66 %		
Sous-total aides publiques	332 000,00 €	50,84 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine…)	228 000,00 €
Sous-total aides non publiques	228 000,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	0,00 €
Emprunt	93 052,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,… - total annuel)	18 000,00 €
Total autofinancement	111 052,00 €
	17,01 %

Total Financement H.T.	671 052,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De valider** le plan de financement et d'autoriser Mr Le Maire à demander la subvention DETR au titre de l'année 2026.

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

09/11/2025 – Achat produits d'hygiène et d'entretien : proposition de renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat de Ploërmel Communauté

Mr Le Maire rappelle aux élus que depuis 2022, la commune adhère au groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène et d'entretien, initié par Ploërmel Communauté.

Le contrat arrivant à son terme, la communauté de communes nous propose de renouveler notre adhésion au contrat groupé.

Considérant l'étude comparative effectuée avec d'autres fournisseurs,

Considérant les dépenses de produits d'entretien par an,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de ne pas renouveler** l'adhésion au groupement de commande de Ploërmel Communauté

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

10/11/2025 – Morbihan Energies – contrat de maintenance de l'éclairage public : étude du maintien du contrat

Mr le Maire expose aux élus les coûts du contrat de maintenance avec Morbihan Energies, les avantages et inconvénients du contrat.

Considérant les propositions reçues par d'autres prestataires,

Considérant que le maire a compétence en matière d'éclairage public au titre de ses pouvoirs de police (article L2212-2 du CGCT),

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de renoncer** au contrat de maintenance avec Morbihan Energies.

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

11/11/2025 – Morbihan Energies – contrat d'achat groupé de fournitures d'énergies : étude sur le maintien du contrat

Concernant ce point, après avoir eu les interlocuteurs de Morbihan Energies et Alliance des Energies, nous sommes dans l'attente de précision avant de confirmer la décision du conseil municipal.

****

12/11/2025 – Restitution de la compétence « aires de camping-cars » par Ploërmel Communauté aux communes de Mauron et de Concoret

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17-1 et L.5211-25-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Ploërmel Communauté, de la communauté de communes de Mauron-en-Brocéliande, de la communauté de communes du Porhoët et de Josselin Communauté,

Vu les arrêtés préfectoraux des 3 avril 2018, 13 juin 2018, 13 juin 2019 et 25 juin 2021 portant modification des statuts de Ploërmel Communauté,

Vu les statuts de Ploërmel Communauté et plus particulièrement l'article 17.2.1 des compétences facultatives intitulé « Création, gestion et aménagement d'équipements touristiques »,

Considérant que Ploërmel Communauté a aménagé 2 aires de services de camping-cars sur les communes de Mauron (lieu-dit La Folie) en 2014 et de Concoret (rue Renan Le Cunff) en 2016 et en assure la gestion,

Considérant que les autres aires de services de camping-cars existantes sur le territoire de Ploërmel Communauté ont été aménagées et sont gérées par les communes,

Considérant la demande de la commune de Mauron de restitution dans le giron communal de l'aire de services de camping-cars du lieu-dit La Folie laquelle envisage une réhabilitation de ladite aire et plus largement du site environnant,

Considérant la sollicitation par Ploërmel Communauté de la commune de Concoret pour une restitution dans le giron communal de l'aire de services de camping-cars de la rue Renan Le Cunff,

Considérant la nécessité d'harmoniser l'exercice de la compétence « aires de services de camping-cars » sur le territoire de Ploërmel Communauté,

Vu la délibération N°CC-131/2025 du conseil de Ploërmel Communauté du 18 septembre 2025 approuvant la restitution de la compétence « aires de services de camping-cars » aux communes de Mauron et de Concoret à compter du 1er janvier 2026,

Conformément à l'article L.5211-17-1 du code général des collectivités territoriales, la restitution de compétence est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et des conseils municipaux des communes membres se prononçant à la majorité qualifiée, à savoir :

- soit par accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- soit par accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La majorité qualifiée comprend obligatoirement le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

La procédure de restitution de compétence a des conséquences sur les biens mis à disposition de l'EPCI par les communes antérieurement compétentes et sur les biens acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence qui sont encadrées par l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales. Une délibération spécifique précise ces modalités et nécessite un accord entre le conseil communautaire et les communes concernées.

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal :

- **D'approuver** la restitution de la compétence « aires de services de camping-cars » par Ploërmel Communauté aux communes de Mauron et de Concoret à compter du 1er janvier 2026 ;
- **D'inviter** Madame/Monsieur le maire à notifier la présente délibération à Monsieur le président de Ploërmel Communauté.

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

****

13/11/2025 – Projet panneaux photovoltaïques : mesures de publicité

Considérant que le terrain a été déclassé dans le domaine privé de la commune lors du dernier conseil municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une mesure de publicité pour cet appel à projet,

Mr Le Maire informe les élus qu'il a reçu en mairie le 18/11/2025, un courrier de l'entreprise Reden se déclarant intéressée par le terrain du Tertre Mérot, sur lequel elle souhaiterait implanter un projet photovoltaïque.

Dans un souci de transparence et d'équité, il sera procédé à une publicité dans le journal l'Hebdomadaire d'Armor et sur le site de la mairie afin de connaître d'éventuelles propositions concurrentes".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de publier** un appel à projet dans la presse

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

Questions diverses

- Concernant la présentation faite en début de séance par le bureau d'étude Géoptis, le conseil municipal décide de valider la réalisation du classement des voies pour un montant de 2 800 € HT. En ce qui concerne l'audit de voirie, le conseil municipal décide de reporter la réflexion sur le sujet en attendant que la commission voirie face un 1er état des lieux.
- Mr Le Maire informe les élus du projets d'avancement du lotissement à la place de l'ancien EHPAD. En attente de validation par la DDTM (jusqu'au 31/12/2025), suite aux mesures prises pour la conservation des espaces animales protégées.
- Parcs éoliens : repowering en cours
- PLU : en attente du retour des tutelles concernant la parcelle XB 0071
- Informe les élus de la situation survenue entre certains parents de l'école YC et le personnel communal. Mme RECOURSE propose d'inviter les représentants de parents de chaque école à venir un midi à la cantine.
- Ploërmel Communauté : vote du pacte fiscal le 27/11/2025.